

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 25 mars 2014
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Florence PULIDO	Présidente	
Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christophe DEVENOGE	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christian HALLER	
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER	<i>Excusé</i>	Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT		M. Pascal WASSMER	

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 11 février 2014.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 février 2014.**
- 3. Communications du bureau :**

- a. Ville de Genève – Invitation 9^{ème} tournoi de football et 1^{er} tournoi de pétanque des élu-e-s genevois-e-s – Dimanche 15 juin 2014.
- b. Remplacement de Mme Florence PULIDO dans ses fonctions de déléguée :
 1. à Noctambus.
 2. au Conseil de Fondation de la crèche intercommunale l'Île-aux-Mômes.
- c. Proposition de déplacer la séance du Conseil municipal du mois de juin 2014, soit du mardi 17 au mardi 25 juin 2014.
- d. Synthèse pour l'utilisation et la gestion de la patinoire provisoire d'Anières.

4. Rapports des commissions et délibérations.

- a. Rapport de la Conférence intercommunale « CoHerAn ». Séance du jeudi 27 février 2014 (M. Christian HALLER, rapporteur).
- b. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 4 mars 2014 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).

Délibération N° 50 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 34-365 « Sport – subventions diverses ». Compte de fonctionnement 2014. Subvention en faveur de M. Guillaume GIROD. Préparation aux Jeux-Olympiques 2016 à Rio (Brésil).

Délibération N° 51 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 05-318 « Administration générale – prestations de tiers ». Compte de fonctionnement 2014. Société BDO. Analyse financière et gestion prospective de la Commune.

Délibération N° 52 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 72-352 « Traitement des déchets - dédommagements communes ». Compte de fonctionnement 2014. Participation de la Commune d'Anières à l'appel d'offres : Marché public pour la levée des déchets dans le cadre de CoHerAn.

- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

Mme Florence PULIDO, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée. Elle prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Pierre BUHOLZER.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 11 février 2014.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (3 abstentions de Mme Chantal BORDIER, MM. Christophe DEVENOGE et Christian HALLER), **le projet de procès-verbal de la séance du mardi 11 février 2014 est approuvé par le Conseil municipal.**

Point 2

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 février 2014.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (1 abstention de M. Antoine BARDE), **le projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 février 2014 est approuvé par le Conseil municipal.**

Point 3

Communications du bureau

a) Ville de Genève – Invitation 9^{ème} tournoi de football et 1^{er} tournoi de pétanque des élu-e-s genevois-e-s – Dimanche 15 juin 2014.

Mme la Présidente informe d'un courrier de la Ville de Genève, daté du 14 mars dernier. Le Conseil municipal est invité à participer au 9^{ème} tournoi de football et 1^{er} tournoi de pétanque des élu-e-s genevois-e-s le dimanche 15 juin 2014.

Les membres du Conseil municipal qui souhaitent s'inscrire sont priés de s'annoncer à la secrétaire du Conseil d'ici le 14 avril prochain.

b) Remplacement de Mme Florence PULIDO dans ses fonctions de déléguée :

- 1. à Noctambus.**
- 2. au Conseil de Fondation de la crèche intercommunale l'Île-aux-Mômes.**

Pour des raisons personnelles, Mme Florence PULIDO souhaite diminuer ses activités extra-familiales et transmettre ses fonctions de déléguée à Noctambus et au Conseil de Fondation de la crèche intercommunale l'Île-aux-Mômes.

Mme Roberta RANNI se propose pour la délégation à Noctambus.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI se propose pour le Conseil de Fondation de la crèche intercommunale l'Île-aux-Mômes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer aux votes.

A la majorité (1 abstention de l'intéressée), **le Conseil municipal est favorable à la candidature de Mme Roberta RANNI comme déléguée à Noctambus.**

A la majorité (1 abstention de l'intéressée), **le Conseil municipal est favorable à la candidature de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI comme déléguée au Conseil de Fondation de la crèche intercommunale l'Île-aux-Mômes.**

Mme la Présidente les remercie d'ores et déjà de leur engagement dans le cadre de ces remplacements.

c) Proposition de déplacer la séance du Conseil municipal du mois de juin 2014, soit du mardi 17 au mardi 25 juin 2014.

Mme la Présidente précise que la séance visant à fixer les dates pour les présidents de commissions sera également repoussée le cas échéant.

De nombreux membres n'étant pas disponibles le 24 juin prochain, M. le Maire rappelle qu'en l'absence de séance avant fin juin, au vu des nombreuses échéances se situant autour du 17 juin 2014, et du fait que toutes les décisions sont suspendues durant l'été suite aux dispositions de la nouvelle Constitution, l'ensemble des délais risquent d'être repoussés au mois de septembre, ce qui pourrait être problématique. M. le Maire propose donc de maintenir la séance du 17 juin 2014, quitte à prévoir une séance extraordinaire le 24 juin 2014.

M. Antoine BARDE propose de déplacer la séance au mercredi 18 ou au mercredi 25 juin 2014.

Le mercredi 25 juin 2014 convenant aux membres, M. le Maire propose de conserver la date de la séance du 17 juin 2014 et de prévoir une séance supplémentaire le 25 juin prochain en cas de nécessité, selon l'avancement des dossiers. Ainsi, il est déjà possible d'annoncer au SSCO (Service de Surveillance des Communes) au Conseil d'Etat cette éventuelle séance extraordinaire le 25 juin 2014.

A l'unanimité, les membres acceptent de conserver la séance du 17 juin 2014 et de prévoir une séance extraordinaire le mercredi 25 juin 2014 si nécessaire. Ces dates seront confirmées par l'envoi d'une convocation.

d) Synthèse pour l'utilisation et la gestion de la patinoire provisoire d'Anières.

M. le Maire informe le Conseil qu'après chaque fin d'exercice de la patinoire, une synthèse sur les prestations et sa fréquentation sera effectuée, afin qu'il soit possible, d'année en année, de considérer l'opportunité des sommes inscrites au budget de fonctionnement de la patinoire, dans un but de transparence. La fréquentation moins importante de cette année montre bien l'absence d'hiver et les fréquentes pluies.

Point 4
Rapports des commissions et délibérations

a. Rapport de la Conférence intercommunale « CoHerAn ». Séance du jeudi 27 février 2014 (M. Christian HALLER, rapporteur).

Mme la Présidente donne la parole à M. Christian HALLER, rapporteur de la Conférence intercommunale « CoHerAn ».

M. Christian HALLER informe que la Conférence a eu lieu le jeudi 27 février 2014 à Anières et que les points suivants ont été abordés :

- Organisation de la Conférence CoHerAn : au vu de la présidence tournante entre les communes, il a été proposé que la Commune qui préside soit celle qui gère les investissements et les participations financières pour les projets et répercute ces investissements aux deux autres communes en fonction d'un certain quota. Entre autres, cette Commune avancera les frais, assurera un rôle de secrétariat et convoquera les autres communes.
- Site internet de CoHerAn : ce site, en ligne depuis plus de 4 ans, n'est plus actif aujourd'hui. Un nouveau site plus simple d'utilisation sera créé, afin que les secrétariats de chaque commune le mettent facilement à jour, notamment en y publiant les procès-verbaux. Cette année, c'est la commune qui préside qui insérera les informations des autres communes sur le site.
- Offres de la société BDO : M. le Maire a demandé à la société BDO une offre concernant le plan financier du projet CoHerAn d'aménagement du complexe sportif et de réalisation de terrains de football et une offre concernant l'analyse des conditions de réunification des services de voirie pour les Communes d'Anières, de Corsier et d'Hermance. Cet appui professionnel complète l'étude de la commission intercommunale voirie, qui a débouché sur un rapport des Conseillers municipaux. Cette société fera une proposition concrète sur le travail fait par la commission. Celle-ci sera discutée en commission, puis les Conseillers municipaux de chaque commune prendront une décision sur ce projet.
- Rapport de la commission intercommunale « Sécurité » : il a été convenu de mettre en « veilleuse » cette commission qui traitait principalement de l'engagement d'un APM pour CoHerAn et la décision in fine d'un partenariat avec la commune de Collonge-Bellerive.
- Rapport de la Commission intercommunale « Culture » : il a été décidé de contacter toutes les sociétés pour un 1^{er} août commun en 2016.
- Rapport de la Commission intercommunale « Voirie » : une séance a eu lieu le 20 mars dernier pour la suite de l'étude de la voirie intercommunale et le lancement de la procédure AIMP pour la levée des déchets.
- Rapport de la Commission intercommunale « Environnement » : M. Bertrand PICTET a rappelé que la journée du soleil était fixée au 24 mai 2014 à Corsier.
- Rapport de la Commission intercommunale « Sport » : néant, la prochaine séance étant fixée au 12 mars 2014.

M. le Maire rend hommage à M. Bernard LAPERROUSAZ qui, malgré sa maladie, a tout fait pour participer à cette séance et suivre les projets CoHerAn. Il remercie également Dominique LAZZARELLI d'avoir déplacé le lieu de la séance, afin que ce dernier puisse y accéder, ceci à quelques jours de son décès.

Suite à la question de M. Pierre-Yves DECHEVRENS, M. Pierre CHOLLET explique que la journée du soleil est une journée ouverte à la population de CoHerAn, dont l'objectif est de promouvoir les économies d'énergie possibles, notamment en lien avec les SIG.

M. Louis BOLDRINI, après avoir pressenti des situations de « chantage » entre communes, demande si une stratégie a été mise en place, afin d'éviter des pressions sur les votes des différents Conseils. Il faudrait imaginer une stratégie qui ne permette pas de faire subir à une commune le fait qu'elle n'ait pas les mêmes volontés qu'une autre. Il propose des réunions extraordinaires simultanées de chaque Conseil, afin que chacun puisse voter librement.

M. le Maire admet qu'il existe des intérêts croisés, liés à l'opportunité de créer une voirie intercommunale et un stade de football intercommunal. Le problème est qu'il ne s'agit pas d'un seul vote avec un seul objet dans les trois communes. Il craint le ralentissement de l'un des projets, car la voirie intercommunale va prendre plus de temps en termes d'étude que le centre sportif. Il serait donc plus logique de se prononcer au préalable sur le centre sportif intercommunal, puis sur la voirie intercommunale. Les Conseils ne pourront donc pas subordonner leur décision à celle qui sera prise sur l'autre objet.

M. Louis BOLDRINI est soulagé, car il craignait une situation de vote inverse. Il comprend la problématique du temps concernant les deux projets.

Mme la Présidente remercie M. Christian HALLER pour son rapport.

b. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 4 mars 2014 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).

Mme Florence PULIDO donne la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI explique que la commission s'est réunie le mardi 4 mars 2014 et que ses membres n'ont pas souhaité attribuer le mérite aniérois.

Ils ont accepté, à l'unanimité, la proposition de l'exécutif d'accorder deux soutiens financiers de 10'000 F chacun, l'un à M. Guillaume GIROD, candidat aux Jeux-Olympiques de Rio 2016 en catégorie Laser Standard, sur le budget 2014, et l'autre à MM. Sébastien SCHNEITER et Lucien CUJEAN, candidats aux Jeux-Olympiques de Tokyo 2020, en catégorie Laser Radial, sur le budget 2015. MM. Guillaume GIROD et Sébastien SCHNEITER sont tous deux habitants d'Anières.

Suite à la question de M. Louis BOLDRINI, Mme Denise BARBEZAT-FORNI précise qu'une seule candidature a été reçue pour le mérite aniérois, mais qu'après une longue discussion, les commissaires n'ont pas souhaité l'attribuer cette année.

Mme la Présidente remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 50 et propose de passer au vote.

Délibération N° 50

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 34-365 « Sport - Subventions diverses » - Compte de fonctionnement 2014.

M. Guillaume GIROD, aniérois – Subvention ponctuelle pour son intégration dans l'équipe « Team Genève 2016 en vue d'une préparation pour les Jeux-Olympiques de Rio 2016 – Laser Standard (voile) ».

Vu le crédit budgétaire de TTC 63'000 F, rubrique 34-365 « Sport – Subventions diverses », voté dans le cadre de la délibération N° 35 du budget de fonctionnement 2014 par le Conseil municipal le 12 novembre 2013, approuvé par Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 4 décembre 2013 ;

vu la présentation du dossier à la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 4 mars 2014, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour accorder une subvention ponctuelle de TTC 10'000 F à M. Guillaume GIROD pour son intégration dans l'équipe « Team Genève 2016 en vue d'une préparation pour les Jeux-Olympiques de Rio 2016 ;

vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
à l'unanimité par 15 oui – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 10'000 F destiné à soutenir M. Guillaume GIROD pour son intégration dans l'équipe « Team Genève 2016 en vue d'une préparation pour les Jeux-Olympiques de Rio 2016 ».
2. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire - Rubrique 34-365 « Sport – Subventions diverses ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 51 et propose de passer au vote.

Délibération N° 51

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 05-318 « Administration générale – Prestations de tiers » - Compte de fonctionnement 2014. Société BDO SA – Mandat visant à réaliser une analyse financière et gestion prospective de la Commune

Vu le crédit budgétaire de TTC 176'360 F, rubrique 05-318 « Administration générale – Prestations de tiers », voté dans le cadre de la délibération N° 35 du budget de fonctionnement 2014 par le Conseil municipal le 12 novembre 2013, approuvé par Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 4 décembre 2013 ;

vu la proposition et la présentation par M. le Maire du dossier de la société BDO SA au Conseil municipal du 25 février 2014, lors duquel il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire visant à réaliser cette étude ;

vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
à la majorité par 14 oui – 0 non – 1 abstention (Mme Isabelle de PLANTA)**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 20'000 F destiné à réaliser une analyse financière et gestion prospective de la Commune par la société BDO, spécialiste dans les études financières des collectivités publiques.
2. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire - Rubrique 05-318 « Administration – Prestations de tiers ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Concernant la délibération N°52, Mme Chantal BORDIER demande un résumé de la situation actuelle. Elle demande également, en lien avec le financement, si le montant de 3'000 F contrôlé par Me REICH s'ajoute.

M. le Maire confirme que le montant de Me REICH s'ajoute à la prestation du bureau MMD. Lors du dernier renouvellement, il n'a pas été procédé à un marché public, car les communes se sont rendues compte au mois d'octobre 2013 que le changement de prestataire se ferait au 1^{er} janvier 2014 et que le contrat aurait dû être dénoncé au 30 juin 2013. De ce fait, le mandat de Transvoirie a donc été prolongé. La cour des comptes a rappelé aux communes de Corsier et d'Hermance de lancer ces marchés publics au mois de juin 2013 et Corsier avait annoncé qu'elle prenait la responsabilité de lancer cette procédure à cette échéance.

M. le Maire avait demandé aux séances des Exécutifs des mois de septembre 2013 et novembre 2013 si cela avait été fait, ce qui n'était pas le cas. Au mois de février 2014, il a lui-même lancé une demande d'étude de marché public auprès de AAM Sàrl à Gland, afin de faire avancer la situation. Suite à cette proposition, en 3 jours, plusieurs propositions sont apparues et la meilleure marché était celle du bureau MMD. Il y a donc un surcoût lié

à AAM Sàrl à Gland, suite à la prestation initiée par la commune d'Anières, mais ce surcoût a été supporté par les deux autres communes.

Suite à la remarque de M. Pierre-Yves DECHEVRENS, M. le Maire précise que la commune de Corsier s'est rattrapée, après avoir négocié un mandat meilleur marché que celui proposé par Anières.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente propose de passer au vote.

Délibération N°52

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 72-352, « Traitement des déchets - dédommagements communes ». Compte de fonctionnement 2014. Participation de la Commune d'Anières à l'appel d'offres : Marché public pour la levée des déchets CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières).

Vu qu'aucun crédit budgétaire ne figure dans la rubrique 72-352 de la délibération N° 35 du budget de fonctionnement 2014, voté par le Conseil municipal le 12 novembre 2013 et approuvé par Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 4 décembre 2013 ;

Vu l'échéance des contrats de levée des déchets au 30 septembre 2014 et le délai contractuel de résiliation de six mois ;

Vu les discussions entre les Maires du groupement intercommunal CoHerAn, lors de leur séance du 6 février 2014, lors de laquelle la commune de Corsier, représentée par M. Bertrand PICTET, Maire, a été désignée pour suivre la procédure de cet appel d'offres ;

Vu l'étude d'AAM Sàrl à Gland pour les travaux préparatoires et de planification en vue de l'appel d'offres pour un montant de TTC 1'333.35 (part d'Anières) ;

Vu le devis estimatif du bureau MMD consulting à Carouge, d'un montant de TTC 4'320 F (part d'Anières) pour l'élaboration du dossier de procédure AIMP, comprenant la procédure jusqu'à l'attribution du mandat de gestion de la levée des déchets pour les trois communes de CoHerAn ;

Vu le coût prévisible de la revue du contrat proposé par le bureau MMD Consulting par Me Bertrand REICH à Genève pour un montant estimé à TTC 1'000 F (part d'Anières) ;

Vu l'accord intercantonal sur les marchés publics – AIMP - L 6 05 entré en vigueur pour Genève le 1^{er} janvier 2008 ;

vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide

à la majorité par 14 oui – 0 non – 1 abstention (M. Pierre-Yves DECHEVRENS)

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 8'000 F pour la participation de la Commune d'Anières dans le processus d'appel d'offres en marché public pour la levée des déchets des communes de CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières).
2. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire - Rubrique 32-352 « Traitement des déchets – Dédommagement commune ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Point 5 Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire explique que suite à l'audit mené, une nouvelle catégorie dans l'échelle des traitements va devoir être créée et le statut du personnel devra subir des modifications. Pour que le Conseil municipal permette à sa Commission de travailler sur ces objets, il demande formellement le renvoi de ces projets à la commission des finances.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil accepte que l'étude du statut du personnel de la Commune d'Anières, ainsi que l'échelle des traitements soient renvoyés à la commission des finances du 1^{er} avril 2014

MM. les Adjoint(s) Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de proposition à soumettre au Conseil municipal ce jour.

Point 6 Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).

M. le Maire n'a pas de communication à transmettre au Conseil municipal ce jour.

Mme la Présidente passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint

Ouverture de la commission « Urbanisme et constructions » au Conseil municipal – Séance du 28 avril 2014

M. Serge SERAFIN demande l'élargissement de la commission « Urbanisme et constructions », prévue le 28 avril 2014, au Conseil municipal pour traiter de la colonie « Les Mélèzes » de Morgins, ce qui permettrait d'expliquer à la commission et au Conseil municipal l'importance de ces travaux dans le cadre des investissements d'assainissement de ce bâtiment.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (13 oui, 1 non M. Louis BOLDRINI, 1 abstention Mme Isabelle de PLANTA), le Conseil accepte que la commission « Urbanisme et constructions » du 28 avril 2014 soit élargie au Conseil municipal pour la partie concernant la colonie « Les Mélèzes » à Morgins.

Suite à la remarque de M. Pierre-Yves DECHEVRENS, M. le Maire confirme que l'ensemble du Conseil recevra avec la convocation les informations nécessaires.

M. Louis BOLDRINI pense qu'une fois les membres des groupes élus et le travail délégué dans les différentes commissions, le Conseil devrait faire confiance aux travaux des commissions, même pour les objets d'importance. Il ne trouve pas cela acceptable, raison de son vote négatif. Il rappelle que tous les membres du Conseil peuvent venir assister et participer (sans droit de vote) à toutes les séances des commissions.

M. le Maire remarque que cela n'est pas lié à un manque de confiance, mais à l'importance du projet, au vu de ce projet d'investissement. Le but est de faire participer l'ensemble des Conseillers municipaux à une séance de commission à laquelle il y aura des projections 3D et plusieurs prestataires potentiels présents qui pourront répondre directement aux questions. Cette présentation du projet et de ses variantes durant environ 1h30, la commission aurait eu des informations beaucoup plus importantes que le reste du Conseil et il est ensuite difficile de rapporter l'ensemble des présentations.

Le but, comme cela a déjà été le cas pour des investissements majeurs, est d'avoir le même niveau d'information pour l'ensemble du Conseil municipal et de permettre à chacun de poser des questions et se forger une analyse sur ce projet. L'Exécutif a déjà inscrit un montant pour cet objet dans le budget relatif aux investissements, mais le Conseil n'a pas encore décidé formellement de l'engager. Plusieurs variantes sont possibles et une discussion en opportunité avec tout le Conseil lui semble donc nécessaire.

M. Serge SERAFIN rappelle que le sujet de Morgins a toujours été traité en commission des finances, raison pour laquelle il souhaite que lors de la reprise du dossier dans le cadre des travaux, les deux entités qui avaient

connaissance du dossier se réunissent, afin de faire le lien avec l'autre commission qui le connaît moins. Le problème ne réside pas dans la confiance, mais dans la connaissance des dossiers de la part des différentes commissions.

Quai Gustave – Ador / Requête en autorisation N° 105808. Création d'une piste cyclable bidirectionnelle, Ville de Genève, Eaux-Vives, 1-65 quai Gustave-Ador – Publication FAO du 7 mai 2013

M. Serge SERAFIN revient sur son intervention de la séance du Conseil municipal du 25 février dernier concernant le Quai Gustave-Ador. Un courrier avait été envoyé au Conseil d'Etat, cosigné par les 5 communes de Collonge-Bellerive, CoHerAn et Cologny, par rapport au projet de réaménagement du Quai Gustave-Ador de la Ville de Genève comprenant 6 feux rouges, des impasses et des sens interdits. En date du 18 mars dernier, les communes ayant fait opposition à ce projet, ont reçu une réponse de M. le Conseiller d'Etat Luc BARTHASSAT, en charge du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA), dont la teneur est la suivante :

M. le Conseiller d'Etat Luc BARTHASSAT fait part du fait que quelques jours après sa prise de fonction, il a rapidement indiqué à ses services ne pas être convaincu du projet issu des réflexions entre la ville et le canton. Comme il l'a indiqué à Mme Francine de PLANTA (Collonge-Bellerive) lors de l'inauguration de la tranchée couverte de Vézenaz, il ne comptait aucunement soutenir la réalisation de 6 nouveaux feux jusqu'au quai du Général-Guisan. A ce stade, le projet d'aménagement du Quai Gustave-Ador, tel que déposé, est gelé et une nouvelle variante a été proposée, sous forme d'esquisse et sera traité lors d'une séance prévue le 4 mars 2014. Cette variante demande à être améliorée pour trouver la solution la plus satisfaisante pour tous. M. le Conseiller d'Etat Luc BARTHASSAT propose une rencontre avec les communes, afin de pouvoir présenter un panorama complet du dossier et échanger leurs inquiétudes et attentes.

Mme la Présidente remercie M. Serge SERAFIN.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remarque que le Conseiller d'Etat évoque les 6 feux, mais pas la voie unique.

M. le Maire précise que le projet dans son ensemble est visé. Le courrier a été remis en mains propres et, dans l'après-midi, le Conseil d'Etat avait déjà fait part de son inquiétude et de son opposition à l'aménagement prévu, comprenant des sens interdits et une voie unique. Le Conseiller d'Etat fait ici état de façon très politique de son opposition, mais souhaite le consensus de tous pour trouver une solution satisfaisante. Il faut maintenant attendre la concertation entre la Ville et les communes concernées.

M. Serge SERAFIN n'a pas encore la date de ce rendez-vous, mais donnera toutes les informations utiles au Conseil municipal après cette rencontre.

M. l'Adjoint Pierre CHOLLET n'a pas de communication à transmettre au Conseil municipal ce jour.

Point 7 **Propositions individuelles et questions.**

Changements de commissions en cours de législature

Mme Isabelle DE PLANTA demande s'il est possible que les Conseillers municipaux passent d'une commission à une autre en cours de législature, par exemple en restant 2 ans dans une commission et 2 ans dans une autre.

M. le Maire explique qu'en début de législature, le Conseil se prononce sur son mode de fonctionnement et sur la répartition des commissions et de ses membres. Il est envisageable de modifier le règlement communal et de prévoir un tournus, mais cela sera compliqué à mettre en œuvre, surtout une fois que la législature sera passée à 5 ans. Le problème réside aussi dans la connaissance des dossiers et dans l'organisation administrative.

M. Louis BOLDRINI est opposé à cette proposition par rapport au suivi des dossiers. A l'interne des groupes, un membre peut tout à fait changer de commission s'il le souhaite, après en avoir parlé avec ses colistiers. Même si la majorité du Conseil y est favorable, cela ne lui semble pas judicieux d'engager tout le Conseil, surtout par rapport à ceux qui souhaitent assurer un suivi efficace des dossiers.

M. Antoine BARDE ajoute que le règlement n'interdit pas de changer de commission. Le cas échéant, il y a toujours un tournus, entre les Conseillers municipaux qui sont remplacés et les remaniements. Il serait contre une modification du règlement qui instaurerait une rotation automatique des membres, car il ne pense pas que cela soit judicieux. Il est toutefois envisageable de s'arranger en interne dans chaque groupe.

Mme Isabelle DE PLANTA précise qu'elle ne parlait pas de modification pour l'ensemble du Conseil municipal. Elle voulait simplement savoir s'il était possible de changer de commission, afin de ne pas rester toute la législature dans les mêmes. Elle pense que les membres auraient une meilleure vision de la Commune s'ils participaient aux différents travaux des commissions.

M. le Maire avait compris que Mme Isabelle de PLANTA souhaitait mettre en place un tournus. Il rappelle que si les groupes politiques décident de modifier la composition des commissions, cela doit faire l'objet d'un vote du Conseil municipal.

Mme Caroline BENBASSAT avait également compris qu'il s'agissait d'introduire un tournus. Elle aurait été contre son instauration, car il faut du temps pour maîtriser un sujet et assurer un suivi est important pour pouvoir approfondir les différents aspects de chaque objet traité.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute qu'il est également possible de se tenir au courant en lisant les procès-verbaux des différentes commissions sur le site internet.

M. Antoine BARDE demande si la répartition des commissions au sein du Conseil municipal est due au règlement interne ou à la Loi sur l'Administration des Communes (LAC).

M. le Maire répond que cela répond du règlement du Conseil municipal, la LAC fixant à une échelle supérieure la mise en place des commissions, avec des thématiques qui ont la durée de la législature.

Conférence intercommunale CoHerAn et commissions communales

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande des précisions sur la composition de la Conférence intercommunale CoHerAn, notamment sur les membres représentés dans les commissions « Culture », « Sport », « Voirie », « Environnement » et « Sécurité ».

M. Serge SERAFIN explique qu'à la Conférence, il y a 4 délégués d'Anières qui sont tous répartis dans les différentes commissions CoHerAn. Ces délégués permettent un lien entre les différentes communes et rapportent les informations et communications au Conseil municipal. Les communes de Corsier et d'Hermance ayant moins de délégués, elles ont demandé à ce que les Présidents des commissions communales concernées puissent être invités aux séances de celles intercommunales CoHerAn. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, bien que n'étant pas membre de la Conférence CoHerAn, est donc invitée d'office aux séances intercommunales « Culture » et « Sport », en tant que présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs », au même titre que les autres Présidents de commissions.

M. Louis BOLDRINI demande si les Présidents sont invités aux commissions intercommunales par rapport aux sujets traités, ou seulement par rapport au fait qu'ils président une commission. Il remarque n'être pas convié en tant que Président de la commission « Urbanisme et constructions » aux séances qui traitent du projet du centre sportif intercommunal.

M. Serge SERAFIN explique que la commission « Sport » de CoHerAn traite du sport de façon général. Lorsqu'il sera nécessaire de parler de construction, le sujet sera abordé autant en commission intercommunale « Sport » qu'en commission « Urbanisme et constructions », car les deux sont liées.

M. Louis BOLDRINI remarque que le projet de ce centre sportif est traité par la commission « Urbanisme et constructions » à Anières. Il est donc étonné que Mme Denyse BARBEZAT-FORNI soit convoquée à sa place à celle intercommunale.

M. Serge SERAFIN répond que toutes les commissions sont et seront informées de l'avancement du dossier relatif au centre sportif intercommunal en fonction de son avancement.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h05.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :